



Règlement de la sortie des jeunes 2024

1. La sortie est ouverte aux enfants scolarisés **entre la 6^{ème} et la 11^{ème} année.**
2. Le port du casque est **obligatoire.**
3. Les enfants doivent être munis d'un **équipement de ski/snowboard complet** (y compris de bâtons de ski).
4. L'enfant doit être capable de prendre les remontées mécaniques seul. **Les débutants ne sont pas admis à la sortie.**
5. La pratique du **hors-piste est formellement interdite.**
6. Les enfants skient accompagnés par un moniteur.
7. **L'alcool et la fumée sont strictement interdits** pendant toute la durée de la sortie.
8. La priorité est donnée aux enfants membres du Ski-Club.
9. Le nombre de places est limité. L'inscription est définitive dès la réception :
 - a) du présent document signé
 - b) de la feuille d'inscription signée
 - c) du paiement de la sortie.
 - Membre : 30 CHF
 - Non membre : 45 CHF
 - Frère/sœur (membre du Club) : 20 CHFL'inscription est validée selon l'ordre d'arrivée des paiements et des documents.
10. En cas d'annulation au-delà du 15 janvier 2024, la totalité du montant est due.
11. Les accompagnants de groupe sont des bénévoles. Ils n'ont pas de formation de moniteur de ski.
12. Les enfants skient sous leur responsabilité et doivent être **obligatoirement** couverts par une assurance RC et accidents personnelle. Le Ski-Club ne peut être tenu responsable en aucun cas d'un accident.

En cas de non-respect de ces règles, les organisateurs se réservent le droit de refuser la sortie à l'enfant ou d'interrompre la journée de ski pour l'enfant.

Lieu et date :

Nom et signature (parent) :

Par sa signature, l'enfant s'engage à respecter ce règlement, ses camarades et les moniteurs.

Nom et signature (enfant) :
